

## Investissement étranger

La valeur des investissements des deux pays l'un dans l'autre n'est égalée nulle part ailleurs au monde. À la fin de 1984, les investissements directs et de portefeuille américains au Canada se chiffraient respectivement à 64 et 58 milliards de dollars canadiens. On estime que les investissements canadiens correspondants aux États-Unis se chiffraient à 30 et 11 milliards respectivement. D'importants investissements canadiens ont eu lieu récemment aux États-Unis, notamment dans le secteur bancaire et dans ceux des biens immobiliers, du transport ferroviaire, de la fabrication de matériel de télécommunications et du traitement de l'aluminium. En revanche, les Américains ont récemment investi de fortes sommes au Canada dans des secteurs comme la biotechnologie, la haute technologie, l'électronique et les industries du plastique, ainsi que dans d'autres secteurs bien établis comme l'industrie de l'automobile, l'aérospatiale et les produits forestiers.

## Environnement

La gestion des problèmes environnementaux, particulièrement les pluies acides, constituera pour plusieurs le test ultime de la relation. Le défi consiste à donner suite au rapport des envoyés extraordinaires chargés des pluies acides (l'ex-Premier ministre de l'Ontario Bill Davis et l'ex-secrétaire aux Transports des États-Unis Drew Lewis). Rendu public le 8 janvier 1986, le rapport reconnaît que les pluies acides sont un problème réel provoqué par l'homme et recommande que les États-Unis consacrent 5 milliards de dollars, entre autres initiatives, à la mise en place de technologies de contrôle et que les deux gouvernements établissent un groupe consultatif bilatéral. D'autres différends environnementaux, au sujet par exemple des déchets toxiques dans la rivière Niagara et de la possibilité de l'implantation d'un site de déchets nucléaires américains près de la frontière canadienne, devront aussi être examinés avec attention et gérés prudemment.

## Relations en matière de défense

La paix règne entre les Canadiens et les Américains depuis plus de 150 ans. Nos relations de défense remontent à la Déclaration d'Ogdensburg (1940), ainsi qu'à la création de l'OTAN (1949) et du NORAD (1957). Ce dernier accord a été renouvelé approximativement tous les cinq ans depuis. Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale a récemment (février 1986) terminé l'examen de l'accord actuel, qui expire en mai 1986, et a recommandé son renouvellement sans modification majeure.

Le gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour accroître sa contribution de défense à l'Alliance, y compris la mise en place du Système d'alerte du Nord, l'accroissement, dans le cadre de l'OTAN, de notre effectif militaire en Allemagne de l'Ouest, et le renforcement de la présence militaire canadienne dans l'Arctique. Sur la scène du désarmement et du contrôle des armements, le Canada partage les espoirs américains de voir les négociations de Genève déboucher sur une réduction importante et vérifiable des armements.

## Gestion de la relation

La gestion de la relation est compliquée par la nature fragmentaire du processus décisionnel aux États-Unis, qui reflète, d'une certaine façon, la séparation constitutionnelle des pouvoirs. Pour faire valoir les intérêts du Canada, le gouvernement compte sur l'ambassade de Washington et sur les treize consulats généraux répartis sur le territoire américain.